



COMMUNIQUÉ
Paris, le 31/10/2024

L'EURE REPASSE AUX 90 KM/H : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » FÉLICITE LE DÉPARTEMENT ET APPELLE À UNE GÉNÉRALISATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

Le Président du Conseil départemental de l'Eure, Alexandre Rassaërt, a officiellement annoncé ce mercredi 30 octobre 2024 que « la vitesse maximale autorisée sur toutes les routes départementales de l'Eure repassera à 90 km/h » début 2026. Cette décision s'appuie sur un constat d'échec des 80 km/h à réduire l'accidentalité routière dans le département.

L'association « 40 millions d'automobilistes » salue d'ores et déjà le choix fait par l'Eure. Ce retour aux 90 km/h s'inscrit dans un mouvement national : les départements restés à 80 km/h sont désormais minoritaires et la preuve de l'inefficacité de la mesure à réduire l'accidentalité routière n'est plus à faire, ce qui incite logiquement de plus en plus de départements à restaurer totalement ou partiellement les 90 km/h sur leurs routes.

« Depuis l'inscription dans la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) de l'amendement autorisant les départements à revenir aux 90 km/h, une majorité des Conseils départementaux se sont déjà exprimés en faveur d'un retour à la limitation de vitesse d'origine. Et ce n'est pas un hasard : la propagande gouvernementale qui voulait nous faire croire qu'une baisse automatique de l'accidentalité routière apparaîtrait comme par magie avec les 80 km/h est mise à mal d'année en année », explique Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Dans l'Eure, le Président du Conseil départemental a révélé que le nombre de tués sur les routes en 2024 était plus important à 80 km/h qu'en 2017, alors que la limitation de vitesse était de 90 km/h (38 en 2024, contre 33 en 2017). Cette tendance se confirmant depuis 6 ans, la décision a été prise de mettre un terme à la limitation de vitesse abaissée dans le département.

« Ce qui est notable dans la démarche de M. Rassaërt, c'est qu'en plus de tirer les conclusions qui s'imposent du manque d'efficacité des 80 km/h généralisés sur l'accidentalité routière, il a le bon sens et le courage de ne pas chercher à établir une réglementation 'mi-figue, mi-raisin', qui instaurerait le doute dans l'esprit des usagers. Il a ainsi pris la décision de rétablir les 90 km/h sur l'intégralité des routes départementales, pour une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de la loi. C'est le véritable enjeu auquel on doit faire face désormais : réharmoniser les limitations de vitesse », estime Pierre Chasseray, délégué général de l'association « 40 millions d'automobilistes ».



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.

www.40millionsdautomobilistes.com